

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

3.14.
Cours
495

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°40/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE GENERAL
THYS À DALHEM
DU 09.04.2018 AU 13.04.2018

Agent traitant :
D^{lle} Sabine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 04 avril 2018.

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

24.04.2018

A: 2 PV
à Dossier
à Yvette Trib.
à Trib. Inst.

PAR LE COLLEGE,

La Secrétaire,
J. LEBEAU

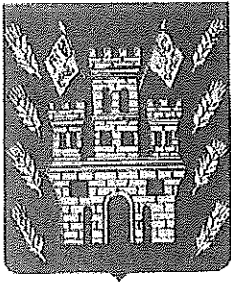
Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,



La Directrice générale,
J. LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ



COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Envoyé le :

09/04/2018

A : & DU

& Dornier
& Police Dalhem
& Greffe Trib.
& Trib. Inst.
& J. JANSSEN
& J. GARDON
& D. SCHRAMB
& Rogiermont

Dalhem, le 04 avril 2018

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°40/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE GENERAL
THYS À DALHEM
DU 09.04.2018 AU 13.04.2018

Le Bourgmestre,

Vu que des travaux de pose d'éclairage public doivent être effectués par l'entreprise Roger GEHLEN S.A., rue de la Litorne 3, à 4950 WAIMES, pour le compte d'ORES, rue Général Thys à DALHEM;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Art.1. Du lundi 09 avril 2018 à 07H00 au vendredi 13 avril 2018 à 19H00, la circulation sera limitée à 30 km/h rue Général Thys à Dalhem.

Art.2. Du lundi 09 avril 2018 à 07H00 au vendredi 13 avril 2018 à 19H00, la circulation rue Général Thys à Dalhem sera réglée par un passage alternatif.

Art.3. Du lundi 09 avril 2018 à 07H00 au vendredi 13 avril 2018 à 19H00, le stationnement sera interdit rue Général Thys à Dalhem.

Art.4. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.5. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (C43 + limitation de vitesse à 30Km/h, A31, C35, D1, E1, E3, F47, B21, B19, T1, T2) seront mis en place par l'entreprise GEHLEN.

Art.6. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, aux services de secours, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse, et à l'entreprise Roger GEHLEN.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

